

# Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

## Multituch

Numéro de la version: 5.0  
Remplace la version de: 01.09.2016 (4)

Révision: 07.08.2018  
Première version: 30.08.2011

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

<b>Marque commerciale</b>	<u>Multituch</u>
<b>Numéro d'enregistrement (REACH)</b>	non pertinent (mélange)
<b>Numéro CAS</b>	non pertinent (mélange)

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

<b>Utilisations identifiées pertinentes</b>	Chiffons de nettoyage
---	-----------------------

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

PUDOL Chemie GmbH & Co. KG Bahnhofstr. 2 57520 Niederdreisbach Allemagne	Téléphone: ++49 (0) 2743 - 9212-0 Téléfax: ++49 (0) 2743 - 9212-71 e-mail: Info@pudol.de Site web: www.pudol.de
---	--

<b>e-mail (personne compétente)</b>	sdb@csb-online.de
-------------------------------------	-------------------

N'utilisez pas cette adresse électronique pour demander la dernière fiche de données de sécurité. À cette fin, contactez-nous PUDOL Chemie GmbH & Co. KG.

<b>Contact national</b>	++49 (0) 2743 - 9212-0
-------------------------	------------------------

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Voir ci-dessus ou le centre anti-poison le plus proche.

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification opérée conformément au règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)

Ce mélange ne répond pas aux critères de classification conformément au Règlement no 1272/2008/CE.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)

<b>Mention d'avertissement</b>	non requis
<b>Pictogrammes</b>	non requis

# Multituch

Informations additionnelles sur les dangers

**EUH210** Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

## 2.3 Autres dangers

Il n'y a aucune information additionnelle.

### Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange ne contient pas de substance évaluée comme étant une substance PBT ou vPvB.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1 Substances

non pertinent (mélange)

### 3.2 Mélanges

#### Description du mélange

Composants dangereux						
Nom de la substance	Identificateur	%M	Classification selon SGH	Pictogrammes	Notes	Facteurs M
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol	No CAS 34590-94-8  No CE 252-104-2  No d'enreg. REACH 01- 2119450011- 60-xxxx	5 – < 10			IOELV	

#### Notes

IOELV: Substance avec une valeur limite indicative communautaire d'exposition professionnelle

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

#### Notes générales

En cas de malaise ou en cas de doute, consulter un médecin.

#### Après inhalation

Fournir de l'air frais.

#### Après contact cutané

Rincer la peau à l'eau/se doucher.

# Multituch

## **Après contact oculaire**

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

## **Après ingestion**

Aucune exposition envisagée.

## **Notes à l'intention du médecin**

aucune

## **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Ces informations ne sont pas disponibles.

## **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

aucune

## **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

### **5.1 Moyens d'extinction**

#### **Moyens d'extinction appropriés**

eau, mousse, mousse résistant aux alcools, poudre d'extincteur

#### **Moyens d'extinction inappropriés**

jet d'eau à pleine puissance

### **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Produits de décomposition dangereux: Rubrique 10.

### **5.3 Conseils aux pompiers**

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

Coordonner les mesures de lutte contre l'incendie à l'environnement.

Ne pas laisser l'eau d'extinction s'écouler dans les égouts.

Collecter l'eau d'extinction contaminée séparément.

Combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales.

#### **Équipements de protection particuliers des pompiers**

utiliser un appareil respiratoire approprié

## **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

### **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

#### **Pour les non-secouristes**

Aérer la zone touchée.

Le port d'un équipement de protection approprié (y compris l'équipement de protection individuelle visé à la rubrique 8 de la fiche de données de sécurité) afin de prévenir toute contamination de la peau, des yeux et des vêtements personnels.

# Multituch

## **Pour les secouristes**

Porter un appareil respiratoire en cas d'exposition aux vapeurs/poussières/aérosols/gaz.

## **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines.  
Retenir et éliminer l'eau de lavage contaminé.

## **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

### **Conseils concernant le confinement d'un déversement**

ramasser mécaniquement

### **Conseils concernant le nettoyage d'un déversement**

Ramasser mécaniquement.

### **Toute autre information concernant les déversements et les dispersions**

Placer dans un récipient approprié pour l'élimination.  
Aérer la zone touchée.

## **6.4 Référence à d'autres rubriques**

Équipement de protection individuel: voir rubrique 8.  
Matières incompatibles: voir rubrique 10.  
Considérations relatives à l'élimination: voir rubrique 13.

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

## **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

### **Mesures destinées à prévenir les incendies et à empêcher la production de particules en suspension et de poussières**

Utilisation d'une ventilation locale et générale.

### **Indications/informations spécifiques**

Aucune.

### **Mesures de protection de l'environnement**

Éviter le rejet dans l'environnement.

### **Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail**

Ne pas manger, boire et fumer dans les zones de travail.  
Lavez les mains après chaque utilisation.  
Une protection de la peau (crèmes barrières/pommades) est recommandée.  
Enlevez les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans une zone de restauration.

## **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

### **Risques d'inflammabilité**

Aucune.

### **Substances ou mélanges incompatibles**

# Multituch

Matières incompatibles: voir rubrique 10.

**Protéger contre l'exposition externe tel(s) que**  
gel

## Considération des autres conseils

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.  
Tenir hors de portée des enfants.

## Exigences en matière de ventilation

Mettre à disposition une ventilation suffisante.

## Compatibilités en matière de conditionnement

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

## 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle (limites d'exposition sur le lieu de travail)									
Pays	Nom de l'agent	No CAS	Mention	Identificateur	VME [ppm]	VME [mg/m <sup>3</sup> ]	VLCT [ppm]	VLCT [mg/m <sup>3</sup> ]	Source
EU	(2-méthoxyméthylethoxy)propanol	34590-94-8		IOELV	50	308			2017/2398/UE
FR	(2-méthoxyméthylethoxy)propanol	34590-94-8		VME	50	308			INRS

#### Mention

VLCT valeur limite court terme (limite d'exposition à court terme): valeur limite au-dessus de laquelle il ne devrait pas y avoir d'exposition et qui se rapporte à une période de quinze minutes (sauf indication contraire)

VME valeur limite de moyenne d'exposition (limite d'exposition à long terme): mesuré ou calculé par rapport à une période de référence de huit heures, moyenne pondérée dans le temps (sauf indication contraire)

DNEL pertinents des composants du mélange						
Nom de la substance	No CAS	Effet	Seuil d'exposition	Objectif de protection, voie d'exposition	Utilisé dans	Durée d'exposition
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol	34590-94-8	DNEL	283 mg/kg	homme, cutané	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques

# Multituch

DNEL pertinents des composants du mélange						
Nom de la substance	No CAS	Effet	Seuil d'exposition	Objectif de protection, voie d'exposition	Utilisé dans	Durée d'exposition
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol	34590-94-8	DNEL	308 mg/m <sup>3</sup>	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques

PNEC pertinents des composants du mélange				
Nom de la substance	No CAS	Effet	Seuil d'exposition	Milieu de l'environnement
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol	34590-94-8	PNEC	19 mg/l	eau douce
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol	34590-94-8	PNEC	1,9 mg/l	eau de mer
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol	34590-94-8	PNEC	4.168 mg/l	installation de traitement des eaux usées (STP)
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol	34590-94-8	PNEC	70,2 mg/kg	sédiments d'eau douce
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol	34590-94-8	PNEC	7,02 mg/kg	sédiments marins
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol	34590-94-8	PNEC	2,74 mg/kg	sol

## 8.2 Contrôles de l'exposition

### Contrôles techniques appropriés

Ventilation générale.

### Mesures de protection individuelle (équipement de protection individuelle)

#### Protection des yeux/du visage

Emballer ou envelopper: Porter des lunettes de protection contre les projections de liquides.

#### Protection des mains

Une protection de la peau (crèmes barrières/pommades) est recommandée.

#### Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

Éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### Aspect

État physique	solide
Forme	Serviette / Toile
Couleur	blanc
Odeur	comme le citron
Seuil olfactif	ces informations ne sont pas disponibles

#### Autres paramètres de sécurité

(valeur de) pH	6,5 – 7
Point de fusion/point de congélation	ces informations ne sont pas disponibles
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	ces informations ne sont pas disponibles
Point d'éclair	ne s'applique pas
Taux d'évaporation	ces informations ne sont pas disponibles
Inflammabilité (solide, gaz)	cette matière est combustible, mais elle ne s'enflamme pas facilement
Limites d'explosivité des nuages de poussière	non déterminé
Pression de vapeur	ces informations ne sont pas disponibles
Densité	ces informations ne sont pas disponibles
Densité de vapeur	ces informations ne sont pas disponibles
Densité relative	ces informations ne sont pas disponibles

#### Solubilité(s)

Solubilité dans l'eau	insoluble
-----------------------	-----------

#### Coefficient de partage

n-octanol/eau (log KOW)	ces informations ne sont pas disponibles
Température d'auto-inflammabilité	non pertinent (Matière solide)
Température relative d'inflammation spontanée pour les solides	ces informations ne sont pas disponibles
Température de décomposition	ces informations ne sont pas disponibles

#### Viscosité

Viscosité cinématique	non pertinent (matière solide)
-----------------------	-----------------------------------

# Multituch

Viscosité dynamique	non pertinent (matière solide)
Propriétés explosives	pas explosif
Propriétés comburantes	n'est pas classé comme comburant

## 9.2 Autres informations

Aucune

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Cette matière n'est pas réactive dans des conditions d'ambiance normales.

### 10.2 Stabilité chimique

Le matériau est stable dans les conditions ambiantes normales et prévisibles de stockage et de manipulation, en ce qui concerne la température et la pression.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues.

### 10.4 Conditions à éviter

Il n'y a aucune condition particulière connue qui devrait être évitée.

### 10.5 Matières incompatibles

comburants

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Les produits de décomposition dangereux que l'on peut raisonnablement prévoir à la suite de l'utilisation, du stockage, du déversement et de l'échauffement, ne sont pas connus.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Procédure de classification

Sauf indication contraire la classification est fondée sur:  
Composants du mélange (formule d'additivité).

#### Classification opérée conformément au SGH (1272/2008/CE, CLP)

Ce mélange ne répond pas aux critères de classification conformément au Règlement no 1272/2008/CE.

#### Toxicité aiguë

# Multituch

<b>Toxicité aiguë des composants du mélange</b>							
<b>Nom de la substance</b>	<b>No CAS</b>	<b>Voie d'exposition</b>	<b>Effet</b>	<b>Valeur</b>	<b>Espèce</b>	<b>Méthode</b>	<b>Source</b>
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol	34590-94-8	oral	LD50	>5.000 mg/kg	rat	OECD 401	ECHA
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol	34590-94-8	cutané	LD50	9.510 mg/kg	lapin, masculin		ECHA
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol	34590-94-8	cutané	LD50	>19.020 mg/kg	rat		ECHA

## **Corrosion/irritation cutanée**

N'est pas classé comme corrosif ou irritant pour la peau.

## **Lésion oculaire grave/sévère irritation des yeux**

N'est pas classé comme causant des lésions graves aux yeux ou comme irritant pour les yeux.

## **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

### **Sensibilisation cutanée**

Classification n'a pas pu être établie parce que:

Les données font défaut, elles ne sont pas concluantes ou elles ne sont pas suffisamment concluantes pour permettre une classification.

### **Sensibilisation respiratoire**

Classification n'a pas pu être établie parce que:

Les données font défaut, elles ne sont pas concluantes ou elles ne sont pas suffisamment concluantes pour permettre une classification.

## **Mutagénicité sur cellules germinales**

Classification n'a pas pu être établie parce que:

Les données font défaut, elles ne sont pas concluantes ou elles ne sont pas suffisamment concluantes pour permettre une classification.

## **Cancérogénicité**

Classification n'a pas pu être établie parce que:

Les données font défaut, elles ne sont pas concluantes ou elles ne sont pas suffisamment concluantes pour permettre une classification.

## **Toxicité pour la reproduction**

Classification n'a pas pu être établie parce que:

Les données font défaut, elles ne sont pas concluantes ou elles ne sont pas suffisamment concluantes pour permettre une classification.

## **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Classification n'a pas pu être établie parce que:

Les données font défaut, elles ne sont pas concluantes ou elles ne sont pas suffisamment concluantes pour permettre une classification.

# Multituch

## Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Classification n'a pas pu être établie parce que:

Les données font défaut, elles ne sont pas concluantes ou elles ne sont pas suffisamment concluantes pour permettre une classification.

## Danger en cas d'aspiration

N'est pas classé comme présentant un danger en cas d'aspiration.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

#### Toxicité aquatique (aiguë)

Il n'existe pas de données d'essai sur le mélange comme tel.

#### Toxicité aquatique (aiguë) des composants du mélange

Nom de la substance	No CAS	Effet	Valeur	Espèce	Méthode	Source	Durée d'exposition
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol	34590-94-8	LC50	>1.000 mg/l	guppy ( <i>Poecilia reticulata</i> )	OECD Guideline 203	ECHA	96 h
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol	34590-94-8	LC50	1.919 mg/l	daphnia magna	OECD Guideline 202	ECHA	48 h
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol	34590-94-8	ErC50	>969 mg/l	algue ( <i>Pseudokrichneriella subcapitata</i> )	EU method C.3	ECHA	96 h
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol	34590-94-8	EbC50	>969 mg/l	algue ( <i>Pseudokrichneriella subcapitata</i> )	EU method C.3	ECHA	96 h

#### Toxicité aquatique (chronique)

Il n'existe pas de données d'essai sur le mélange comme tel.

#### Toxicité aquatique (chronique) des composants du mélange

Nom de la substance	No CAS	Effet	Valeur	Espèce	Méthode	Source	Durée d'exposition
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol	34590-94-8	NOEC	969 mg/l	algue ( <i>Pseudokrichneriella subcapitata</i> )	EU method C.3	ECHA	72 h
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol	34590-94-8	NOEC	0,5 mg/l	daphnia magna	OECD Guideline 211	ECHA	22 d
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol	34590-94-8	LOEC	0,5 mg/l	daphnia magna	OECD Guideline 211	ECHA	22 d

# Multituch

Nom de la substance	No CAS	Effet	Valeur	Espèce	Méthode	Source	Durée d'exposition
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol	34590-94-8	croissance (CEbx) 10%	4.168 mg/l	micro-organismes		ECHA	18 h

## 12.2 Persistance et dégradabilité

### Processus de la dégradabilité des composants du mélange

Nom de la substance	No CAS	Processus	Vitesse de dégradation	Temps
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol	34590-94-8	disparition de l'oxygène	75 %	10 d
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol	34590-94-8	formation de dioxyde de carbone	76 %	28 d
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol	34590-94-8	disparition du COD	96 %	28 d

### Biodégradation

Les substances pertinentes du mélange sont facilement biodégradables.

### Persistance

Des données ne sont pas disponibles.

## 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Des données ne sont pas disponibles.

### Potentiel de bioaccumulation des composants du mélange

Nom de la substance	No CAS	Log KOW
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol	34590-94-8	0,004 (25 °C)

## 12.4 Mobilité dans le sol

Des données ne sont pas disponibles.

## 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange ne contient pas de substance évaluée comme étant une substance PBT ou vPvB.

## 12.6 Autres effets néfastes

Des données ne sont pas disponibles.

### Potentiel de perturbation du système endocrinien

Aucun des composants n'est énuméré.

### Remarques

Wassergefährdungsklasse, WGK (classe de danger lié à l'eau): 1

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

#### Informations pertinentes pour l'évacuation des eaux usées

Ne pas jeter les résidus à l'égout.

#### Traitement des déchets des conteneurs/emballages

Manipuler des emballages contaminés de la même manière que la substance.

#### Remarques

Veillez bien noter toute disposition nationale ou régionale pertinente.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- 14.1 Numéro ONU** non soumis aux règlements sur le transport
- 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU** -
- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport**
- Classe** -
- 14.4 Groupe d'emballage** -
- 14.5 Dangers pour l'environnement** pas dangereux pour l'environnement selon le règlement sur les transports des marchandises dangereuses
- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**  
Il n'y a aucune information additionnelle.
- 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC**  
Le transport en vrac de cargaisons n'est pas prévu.
- 14.8 Informations pour chacun des règlements types des Nations unies**
- Transport par route, par rail ou par voie navigable de marchandises dangereuses (ADR/RID/ADN)**  
Non soumis à l'ADR, au RID et à l'ADN.
- Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG)**  
Non soumis à l'IMDG.
- Organisation de l'aviation civile internationale (OACI-IATA/DGR)**  
Non soumis à l'OACI-IATA.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Dispositions pertinentes de l'Union européenne (UE)

#### Liste des substances soumises à autorisation (REACH, Annexe XIV) / SVHC - liste des candidats

aucun des composants n'est énuméré

#### Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques (RoHS) - Annexe II

aucun des composants n'est énuméré

#### Règlement 166/2006/CE concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants (PRTR)

aucun des composants n'est énuméré

#### Règlement 648/2004/CE relatif aux détergents

Étiquetage du contenu	
%M	Constituants
< 5 %	agents de surface anioniques agents de surface non ioniques
	parfums

#### Directive 2000/60/CE établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau

aucun des composants n'est énuméré

#### Règlement 98/2013/UE sur la commercialisation et l'utilisation de précurseurs d'explosifs

aucun des composants n'est énuméré

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée par le fournisseur pour le mélange. Des évaluations de la sécurité chimique pour cette substance dans ce mélange n'ont pas été effectuées.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Indication des modifications (fiche révisée de données de sécurité)

Rubrique	Inscription ancienne (texte/valeur)	Inscription courante (texte/valeur)
3.2		Composants dangereux: changement dans la liste (tableau)
8.1		Valeurs limites d'exposition professionnelle (limites d'exposition sur le lieu de travail): changement dans la liste (tableau)
8.1		PNEC pertinents des composants du mélange: changement dans la liste (tableau)

### Abréviations et acronymes

Abr.	Description des abréviations utilisées
2017/2398/UE	Directive du Parlement européen et du Conseil modifiant la directive 2004/37/CE concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
CAS	Chemical Abstracts Service (numéro d'enregistrement auprès du Chemical Abstracts Service. Identifiant numérique unique n'ayant aucune signification chimique)
CLP	Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labelling and Packaging) des substances et des mélanges
DGR	Dangerous Goods Regulations (règlement sur les transports des marchandises dangereuses - voir IATA/DGR)
DNEL	Derived No-Effect Level (dose dérivée sans effet)
EINECS	European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances (inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes)
ELINCS	European List of Notified Chemical Substances (liste européenne des substances chimiques notifiées)
IATA	Association Internationale du Transport Aérien
IATA/DGR	Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien)
IMDG	International Maritime Dangerous Goods Code (code maritime international des marchandises dangereuses)
INRS	Aide mémoire technique INRS sur les valeurs limites d'exposition (ED 984) ( <a href="http://www.inrs.fr/accueil/produits/mediatheque/doc/publications.html?refINRS=ED%20984">http://www.inrs.fr/accueil/produits/mediatheque/doc/publications.html?refINRS=ED%20984</a> )
IOELV	Valeur limite indicative d'exposition professionnelle
log KOW	n-Octanol/eau
MARPOL	La convention internationale concernant la pollution de la mer (abrev. de "Marine Pollutant")
NLP	No-Longer Polymer (ne figure plus sur la liste des polymères)

# Multituch

Abr.	Description des abréviations utilisées
No CE	L'inventaire CE (EINECS, ELINCS et NLP) est la source pour le numéro CE comme identifiant des substances dans l'Union européenne
No index	Le numéro index est le code d'identification attribué à la substance à l'annexe VI, partie 3, du règlement (CE) no 1272/2008
OACI	Organisation de l'Aviation Civile Internationale
PBT	Persistant, Bioaccumulable et Toxique
PNEC	Predicted No-Effect Concentration (concentration prédite sans effet)
ppm	Parties par million
REACH	Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals (enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques)
RID	Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses
SGH	"Système Général Harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques" développé par les Nations unies
SVHC	Substance of Very High Concern (substance extrêmement préoccupante)
VLCT	Valeur limite court terme
VME	Valeur limite de moyenne d'exposition
vPvB	Very Persistent and very Bioaccumulative (très persistant et très bioaccumulable)

## Principales références bibliographiques et sources de données

Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labelling and Packaging) des substances et des mélanges.

Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par 2015/830/UE.

Transport par route, par rail ou par voie navigable de marchandises dangereuses (ADR/RID/ADN).

Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG).

Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien).

## Procédure de classification

Propriétés physiques et chimiques.

Dangers pour la santé.

Dangers pour l'environnement.

La classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

## Responsable de la fiche de données de sécurité

C.S.B. GmbH

Düsseldorfer Str. 113

47809 Krefeld, Germany

Téléphone: +49 (0) 2151 - 652086 - 0

Téléfax: +49 (0) 2151 - 652086 - 9

e-Mail: info@csb-online.de

Site web: www.csb-online.de

## Clause de non-responsabilité

Ces informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances.

Cette FDS a été élaborée exclusivement pour ce produit et est exclusivement destinée à ce produit.